

Les téléphones portables interdits dans les écoles et les collèges à la rentrée 2018



Le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, a fait cette annonce ce dimanche.

Les enfants rivés sur leur téléphone portable pendant les cours, bientôt une image du passé ? Invité du Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI ce dimanche, le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer a annoncé qu'ils seraient interdits dans les écoles et les collèges à partir de la rentrée 2018.

"Nous sommes en train de travailler sur cette question pour les modalités", a précisé le ministre, qui avait par le passé évoqué l'éventualité d'installer des casiers qui ferment pour que les élèves puissent les ranger..

"Parfois vous pouvez avoir besoin du téléphone portable pour des usages pédagogiques (...) pour des situations d'urgence, donc il faut qu'ils soient en quelque sorte confinés", a expliqué le ministre. Il précise que cette interdiction "existe déjà" dans certains établissements et qu'il "y a des collèges qui réussissent à le faire", ce qui prouverait la faisabilité de la mesure.

Selon Jean-Michel Blanquer, la question des écrans est un message de "santé publique". "Il est bon que les enfants ne soient pas trop, voire pas du tout, devant les écrans avant l'âge de 7 ans".